

Bonjour Mariangela,

J'ai publié l'annonce de la remunicipalisation de l'eau à Turin sur le site web de l'EWM :

<http://europeanwater.org/it/azioni/focus-per-paese-e-citta/749-rimunicipalizzazione-dell-acqua-a-torino>
<http://europeanwater.org/fr/actions/focus-par-pays-et-ville/748-turin-remunicipalise-sa-gestion-de-l-eau>

Est-ce qu'il y aura des représentants du Comitato acqua pubblica di Torino dans le conseil d'administration de la Azienda Speciale ou d'autres représentants de la société civile ?

Le groupe de travail "Water democracy" de l'EWM a demandé à des associations et comités d'usagers de l'eau de nous décrire les mécanismes de participation du public dans la gestion de leur service local de l'eau. Pour l'instant, nous avons les réponses de Berlin, Napoli, Terrassa et Montpellier. Nous sommes en train de les traduire en 4 langues. Notre objectif final est d'écrire un petit livret sur la participation du public dans la gestion de l'eau en Europe que nous diffuserons largement et que nous pourrions utiliser pendant la révision de la directive cadre sur l'eau pour mettre la pression sur la commission européenne. En effet, nous savons que la partie "participation publique" de la directive va être concernée par la révision. Il y a des risques importants que la révision de la "participation publique" soit le prétexte pour accorder une place plus importante aux entreprises privées considérées comme des "partenaires".

Est-ce que le Comitato acqua pubblica di Torino serait intéressé à contribuer à la rédaction du livret en présentant la situation à Turin ? La révision de la directive va durer 2 ans, le Comitato n'est donc pas obligé de répondre rapidement.

Cordialement.

Merci de la publication et merci de nous impliquer dans la question de la participation dans la gestion de l'eau. Oui, nous sommes très intéressés à contribuer. C'est un sujet qui nous occupe depuis longtemps et je pense que nos idées pourraient être d'intérêt pour les activistes de l'eau bien commun.

Elles se sont formées d'après le concept de bien commun (Hardin, Ostrom ecc) et du dépassement de l'idée même de propriété (soit-elle privée ou publique) v. par ex: http://www.acquapubblicatorino.org/index.php?option=com_content&view=article&id=958&Itemid=324

Je peux vous anticiper que

- Il n'existe un seul morceau de papier attestant de notre existence. C'est le choix que nous avons fait il y a 10 ans et que nous confirmons en cohérence avec notre idée de gestion participative d'un bien commun. Nous n'avons donc aucune forme d'organisation, chacun/une apporte sa contribution volontaire suivant ses compétences, les décisions sont prises exclusivement par consensus.
- Notre attitude envers les institutions publiques est de collaboration, si nécessaire d'opposition et de lutte
- nous excluons *a priori* toute participation dans le Conseil d'Administration de l'Azienda Speciale. Nous estimons par contre qu'il doit y avoir
 - a) une séparation nette entre le domaine institutionnel (Municipalités, Entreprises, Agences, Organisations publiques) et mouvements sociaux du terrain,
 - b) une reprise du rôle des Institutions locales (Conseils de la Ville) dans le gouvernement de l'Azienda Speciale – La loi italienne (nationale e regionale du Piémont) est assez claire à ce propos mais elle n'est pas respectée ;
 - c) transparence absolue de la gestion et information accessible aux citoyens
 - d) rôle essentiel du mouvement de l'eau pour promouvoir la gestion participative des usagers

Amitiés.

Mariangela.